

# A la recherche du bureau perdu

DO RM – IL - juin 2021

## Situation bloquée au CSE

Pas de CSE en mai... et peut-être pas non plus en juin : le CSE continue sa dérive. Il n'y a plus de bureau réglementairement constitué mettant encore plus à mal l'application des résolutions ASC votées lors du CSE d'avril.

Après la démission de la secrétaire et de la trésorière début février, les salariés subissent la désertion du Secrétaire adjoint.

Lors de ce CSE, la CFE-CGC Orange a demandé en séance à ce que le secrétaire adjoint candidate pour le poste de secrétaire tout comme l'a fait la trésorière adjointe sur le poste de trésorier où elle a été élue. La réponse, encore une fois, la fuite.

Démisionner aujourd'hui, après le vote des budgets et résolutions démontre encore plus leur irresponsabilité et mépris vis-à-vis des salariés et de leurs électeurs.

À plusieurs reprises, La CFE-CGC Orange a fait des propositions qui n'ont jamais été entendues.

Nous souhaitons un changement radical dans les méthodes de fonctionnement des ASC et de gouvernance du bureau afin que les salariés gagnent le plus possible.

Notre projet est cohérent et nos propositions sont faciles à mettre en place sous réserve d'avoir une majorité de gestion.

**Nous avons proposé de prendre nos responsabilités et d'offrir le maximum de prestations aux salariés avec une gestion rigoureuse et transparente. Aucune des autres OS n'a voulu nous suivre.**

## Pour la CFE-CGC, pas de vote des budgets à l'aveugle !

## La CFE-CGC Orange n'a pas pris part au vote des budgets et résolutions, pourquoi ?

- ◆ Nous ne voulons pas participer à une mascarade, enfantillages d'élus démontrés par la dernière démission, absence de gouvernance du bureau qui n'a plus de représentativité morale et juridique.
- ◆ Nous sommes pour l'application de la loi mais contre l'interprétation du règlement intérieur : ce serait engager la responsabilité de tous les élus que de voter ces budgets sujets à contestations. Tous budgets doivent être préparés par le secrétaire et le trésorier.
- ◆ Il est faux de dire que la CFE-CGC Orange est contre les ASC. Notre refus de voter n'est que l'expression de notre neutralité devant cet imbroglio. Les allégations colportées sont pures traductions imaginaires et fantaisistes.
- ◆ En revanche, valider les yeux fermés ces budgets, n'est-ce pas la démonstration qu'une majorité d'élus se positionne contre notre projet dont le seul but est de favoriser le partage équitable du budget ASC à l'ensemble des salariés.

**Nous avons été la seule organisation à participer au débat, à réagir, à alerter sur des points importants et à formuler des propositions.**



## ► Fêtes des Mères et des Pères, Sainte Catherine, Saint Nicolas

La CFE-CGC Orange demande que le bureau respecte strictement les règles URSAFF en matière de chèques cadeaux associés à ces événements.

La règle dit que « Les bénéficiaires doivent être concernés par l'événement. Un salarié sans enfant n'est pas concerné par les bons d'achat remis pour la fête des mères/pères. »

La Saint-Nicolas se limite aux hommes de 30 ans non mariés et La Sainte-Catherine aux femmes de 25 ans non mariées.

Cette règle URSAFF exclut certains salariés de la DORM.

La CFE-CGC Orange est pour le respect de la réglementation et que l'ensemble des salariés continuent à bénéficier des chèques cadeaux.

Nous avons donc proposé d'intégrer le montant des 100€ dans le compte des salariés afin de l'utiliser comme ils le souhaitent avec la possibilité de commander des chèques cadeaux.

La CFE-CGC Orange dénonce avec force les insinuations qui accrédièrent l'idée que nous voulons délibérément pénaliser certains de nos salariés.

## ► Rappel de notre projet

Fidèle à ses valeurs, la CFE-CGC Orange s'engage à restituer aux salariés :

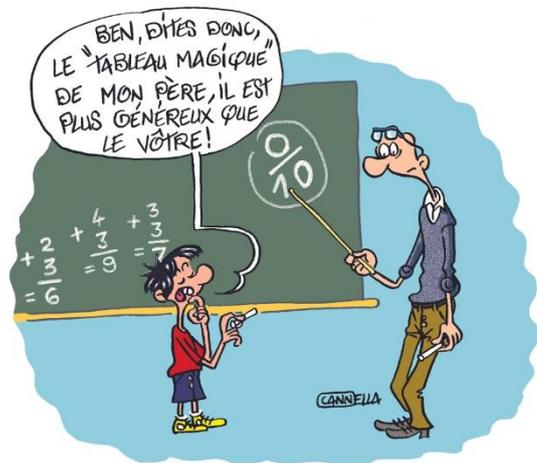
- ♦ Le maximum de pouvoir d'achat, via une gestion rigoureuse, transparente et une redistribution équitable ;
- ♦ L'abandon du QF au bénéfice du grade, moins intrusif grâce au [tableau magique](#) ;
- ♦ Des ASC à la carte au travers d'un « compte salarié » avec maintien des activités hors « compte salarié » favorisant le lien entre les personnels : La liberté d'utiliser la totalité du montant alloué à votre convenance ;

- ♦ Un « compte salarié » au plus haut niveau avec :
  - La reprise de la gestion de la [restauration](#) (comme le prévoit la loi) avec les mêmes règles que celles appliquées actuellement y compris pour les télétravailleurs ;
  - Une **gestion efficace et transparente du budget de la restauration** ;
  - **Pas de rétrocession de budget** de fonctionnement et [Activités Sociales et Culturelles](#) au CSE Central...

**Notre modèle fait déjà ses preuves dans deux CSE, même pendant la crise Covid**

- Aux SCE de [Orange France Siège](#) (OFS) et [Services de Communication d'Entreprise](#) (SCE), à majorité CFE-CGC Orange, ce **modèle entièrement digital, basé sur le « tableau magique »**, fonctionne très bien depuis de nombreuses années et est plébiscité par tous les personnels.

**Le CSE de la DORM peut en faire autant.**



**Ni les fausses allégations, ni les démissions ne pourront mettre à mal notre cohésion au service de l'ensemble des personnels. La CFE-CGC Orange continuera de dénoncer ce qui est à l'opposé des intérêts des salariés.**

**Avec la CFE-CGC Orange « Choisissez ceux qui agissent »... et qui tiennent leurs promesses**



### Vos correspondants

Jean-François Payet	0692 00 45 57
Sylvain Gadiollet	0693 21 55 53
Ingrid Dobaria	0693 21 85 16
Jean-Michel Maillot	0692 07 40 74

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](https://bit.ly/annuaireCFECCG)

